

LE DÉCÈS DU LOCATAIRE LES RÈGLES A CONNAÎTRE

DURÉE
1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à l'assistance technique de la formation joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou Go To Training, lien de connexion transmis par mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique et quizz d'évaluation finale

OBJECTIFS

Que faire en cas de décès du locataire ?
Qui peut bénéficier du bail ?
Comment obtenir la libération des lieux et le règlement des sommes dues.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les gestionnaires, les administrateurs de biens, comptables, juristes

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Caroline SEBAG, Avocat au barreau de Paris



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

LE LOCATAIRE DÉCÉDÉ NE VIVAIT PAS SEUL

- Les règles posées par l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989
- L'identité des bénéficiaires de la reprise
- Que faire en cas de transfert? Dois je étudier la solvabilité ?



PARTIE 2

LE LOCATAIRE DÉCÉDÉ VIVAIT SEUL (OU SANS BÉNÉFICIAIRE DE TRANSFERT)

- Les démarches à effectuer:
- En présence d'héritiers acceptant la succession
- En l'absence d'héritiers ou en présence d'héritiers refusant le transfert



PARTIE 3

LES CAS PARTICULIERS

- La mort suspecte
- La location meublée
- La mort du propriétaire



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT